



**Le Maire
Alain CHANIER**

Chers concitoyens,

Pour cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux sur-tout de santé, de bonheur pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Dans la continuité des années 2020-2021, 2022 s'annonce encore bien compliquée avec la prolifération des différents virus complexes, à combattre malgré l'implication de la science à notre chevet.

Souhaitant tous ensemble que cette pandémie soit vite enrayée pour que nous retrouvions un sens à la vie, aujourd'hui meurtrie par les interdictions de nos activités professionnelles, ainsi que le lien social que nous connaissons dans nos associations, également dans nos foyers. En quelques mots, je veux remercier les associations qui malgré les restrictions ont honoré certaines activités avec dévouement.

Remerciements au Comité des Fêtes avec le retour de la brocante et l'installation des illuminations, à Chamblét Téléthon qui a encore performé, et obtenu des résultats probants.

Remerciements également à toutes les associations Chamblétoises plus discrètes mais qui ont malgré tout poursuivi leurs activités sans relâchement.

La Pétanque Chamblétoise, nouvelle association dont le siège est en mairie, a été déclarée en Sous-Prefecture. Remerciements à l'ALESC qui a accepté la mutualisation des locaux.

Du côté de la vie communale, les investissements suivent la programmation comme le bâtiment de la cantine promis pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Un budget de 100 000 € a été affecté aux travaux de voirie dans la campagne, ce qui confirme que nous n'oublions personne et nous allons continuer.

D'ores et déjà, je vous annonce qu'en 2022, le SIVOM interviendra sur le remplacement du réseau d'eau sur le secteur de la Brosse. Puis, l'enfouissement des réseaux des différents concessionnaires suivra, (éclairage public, l'électricité, gaz si besoin, télécommunication) et pour conclure, les travaux de réfection de la chaussée. L'ensemble de l'aménagement sera, sans encombre, finalisé en 2024.

La programmation de ces travaux a été avancée suite au renoncement du SIVOM d'intervenir dans l'immédiat sur la RD 239 (Route des Ferrières) pour la réhabilitation du réseau d'assainissement en raison du manque de subvention de l'Agence de l'Eau.

Aujourd'hui, les aménagements de la route de Commentry, du centre bourg à la rue de la Peyruis, sont en phase de réalisation. L'assainissement est terminé, depuis ce début de mois, les différents réseaux sont en cours d'enfouissement, en collaboration avec le syndicat départemental d'électricité (SDE). Lors d'une réunion avec les riverains, l'aménagement a été présenté de façon à être à l'écoute d'éventuelles observations.

Pour la rue de la Faucherelle, suite à mon insistance sans relâchement depuis 2018, les travaux d'assainissement tant espérés seraient réalisés cette année selon les promesses du SIVOM.

En bref, quelques réalisations ou projets en cours sur notre territoire : une borne WIFI qui dessert les places du bourg, le PLUi toujours à l'étude, pour lequel je resterai en communication avec vous, le bassin de traitement des eaux usées opérationnel cette année, la 2^{ème} phase du programme photovol-

taïque, appelée Chamblét 2 sur le site de Magnier, l'aménagement du plan d'eau des Marais, l'étude d'aménagement du centre bourg, et une mutuelle via la ComCom que vous pouvez contacter.

Fin d'année 2021, nous avons repris les réunions de quartier. Pour les secteurs en attente, dès les premiers beaux jours, nous continuerons. Ces instants sont des moments privilégiés pour échanger, nous permettant de connaître vos besoins, voire un moment de convivialité.

Comme je me suis engagé avec le conseil municipal, vos impôts ne seront de nouveau pas revalorisés malgré les charges qui incombent aux communes.

Je ne peux pas terminer cet édit, sans évoquer de nouveau l'incivilité quasiment permanente que sont les feux, le manque de respect entre voisins, les dépôts sauvages, le respect du tri sur les points de regroupement, et depuis ces derniers jours, la coupe d'arbres sur pied appartenant à des propriétaires sur leurs haies, en bordure de voies communales, la prolifération des chats...

Un rappel, tout propriétaire ou riverain est tenu en tout temps d'entretenir les abords de sa propriété et de ramasser les feuilles tombées sur la voie publique. Ce n'est pas à la commune de le faire.

Je veux terminer en vous renouvelant mes meilleurs vœux pour 2022. Prenez soin de vous, de votre entourage. Respectons les gestes barrières. De notre côté, nous mettons tout en œuvre pour votre bien-être, comme l'école et l'implication des enseignants.

Bienvenue à Jean-Baptiste

Suite au départ d'Olivier DEVAUX, Jean-Baptiste PERNIER a intégré le personnel communal, depuis le 1^{er} avril, dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétences ». Jean-Baptiste bénéficiera des formations indispensables aux missions qui lui sont confiées comme agent technique polyvalent. Il est titulaire de plusieurs diplômes dans le domaine des aménagements paysagers, ce qui lui permettra d'être complémentaire aux compétences de ses collègues.



La municipalité souhaite qu'ils s'intègrent rapidement dans la vie chamblétoise

Agence postale communale (APC)

Depuis le 25 mai, Isabelle BELLIN assure la gestion de l'APC ainsi que des tâches administratives d'appui au secrétariat de mairie. Isabelle a été sélectionnée parmi plusieurs candidats éligibles au PEC, pour son parcours professionnel et ses compétences au regard des missions à effectuer.

Infos diverses...

Logement Libre :

1 T2 impasse des Tourterelles.

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2020

Construction de la cantine – Attribution marchés de travaux

Suite à l'ouverture de plis et à l'analyse des offres, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes : VRD : COLAS 78 389 € – gros œuvre : CHAPTARD 155 543,12 € – charpente bois : SAINTEMARTINE 29 613,24 € – couvertures : LAZARO 41 000 € – menuiserie extérieure aluminium serrurerie : VERRERIES DU CENTRE 37 486 € – menuiserie bois : AURICHE 18 921,41 – plâtrerie peinture faux plafonds : Jacky CLEMENT 64 573,20 € – carrelage faïence : ZANELLI 60 196,50 € – plomberie chauffage ventilation : RDB ENERGIES 95 000 € – électricité : TAUVERON 22 749,60 € – équipements cuisine : GC2M 44 700 € – espaces verts : IDVERDE 3 363,20 € – Montant total HT : 651 535,27 €.

SIVOM Région minière

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM le 21 septembre 2017, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le règlement d'Assainissement Collectif approuvé par le comité syndical du SIVOM le 22 octobre 2020, ainsi que les nouveaux statuts du SIVOM prenant en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires issues de la loi « NOTRe ». Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec le SIVOM pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie. La rémunération du contrôle est fixée à 26 € HT par poteau

incendie et par an. Le SIVOM se chargera, aux frais de la commune, de la remise en état ou du remplacement des poteaux défectueux.

Conseil municipal du 9 février 2021

Aménagements de voirie routes de Commeny et des Ferrières

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du bureau d'études BTM concernant la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant total de 38 500 € HT.

Construction de la cantine – Actualisation plan de financement

Suite au choix des entreprises, le montant de l'opération s'élève à 750 000 € HT, détaillé comme suit : maîtrise d'œuvre : 47 889,80 € – travaux : 651 535,27 € – étude de sol, contrôle technique, coordination SPS : 7 900 € – travaux de raccordement, mobilier, frais annexes : 42 674,93 €. Suite à l'évolution des aides sollicitées, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement actualisé : État - DETR : 195 000 € – conseil départemental : 225 000 € – conseil régional (travaux) : 75 000 € – conseil régional (mobilier) : 15 000 € – Autofinancement : 240 000 €.

Travaux Église – plan de financement

Afin de remédier aux dégâts provoqués par des infiltrations d'eau dans le toit, des travaux doivent être réalisés. Par ailleurs, le rapport établi suite à la maintenance annuelle des cloches a préconisé différentes interventions. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux nécessaires pour

un montant total de 12 826,84 € HT et approuve le plan de financement : communauté de communes : 3 848,05 € – conseil départemental : 3 848,05 € – Autofinancement : 5 130,74 €.

Travaux de voirie 2021 – plan de financement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme de voirie 2021 pour un montant estimé à 89 915,46 € HT. Les travaux sont estimés à 86 043,50 € HT. Les honoraires concernant la mission d'assistance technique confiée à l'ATDA s'élèvent à 4,5 % du montant HT des travaux, soit 3 871,96 €. Le plan de financement se présente comme suit : conseil départemental : 26 974,64 € – Autofinancement : 62 940,82 €.

Assistance informatique – Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conventions d'assistance informatique « mise à disposition d'un dispositif de télétransmission » et « support technique » proposées par l'ATDA.

Tableau des effectifs

Suite à l'obtention de l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par un agent, au départ d'un agent par mutation et au projet de recrutement d'un nouvel agent, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs en vue de prendre en compte ces évolutions.

Conseil municipal du 18 mars 2021

Approbation comptes de gestion 2020 budget communal – budget annexe boulangerie

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Approbation des comptes administratifs

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Michèle DUFFAULT, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Compte administratif budget communal 2020		
Dépenses fonctionnement 659 414,93 €	Recettes fonctionnement 1 001 859,95 €	Excédent fonctionnement 342 445,02 €
Dépenses investissement 207 645,62 €	Recettes investissement 253 802,42 €	Excédent investissement 46 156,80 €
Reste à réaliser en dépenses investissement 821 364,00 €		Reste à réaliser en recettes investissement 435 172,00 €

Compte administratif budget annexe boulangerie 2020		
Dépenses fonctionnement 2 106,65 €	Recettes fonctionnement 15 633,83 €	Excédent fonctionnement 13 527,18 €
Dépenses investissement 6 302,53 €	Recettes investissement 3 141,68 €	Déficit investissement 3 160,85 €
Reste à réaliser en dépenses investissement 0,00 €		Reste à réaliser en recettes investissement 0,00 €

Travaux Église – plan de financement

Suite à l'évolution des aides sollicitées, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement actualisé : communauté de communes : 3 848,05 € – conseil départemental : 3 848,05 € – conseil régional : 2 565,37 € – Autofinancement : 2 565,37 €.

Création de poste contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet dans le cadre d'un contrat PEC. Cet agent sera affecté au service technique.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune étant comprise dans les périmètres des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) des sites ADISSEO et ERASTEEL, l'élaboration d'un PCS est obligatoire. Ce document définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, établit un diagnostic des risques et vulnérabilités locales, recense les moyens matériels et humains, propose des fiches action. Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le PCS qui est consultable en mairie et sur internet.

Conseil municipal du 8 avril 2021

Taux des taxes foncières 2021

En compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la somme du taux communal (maintien du taux de 12,70) et du taux départemental 2020 (22,87).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux :

Taxe sur les propriétés bâties : 35,57
Taxe sur les propriétés non bâties : 32,19

Budgets primitifs 2021

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les budgets primitifs de l'exercice 2021 :

Budget communal :

Fonctionnement : 807 817 €
Investissement : 1 214 949 €

Budget annexe boulangerie

Fonctionnement : 16 136 €
Investissement : 6 346 €

Répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de solliciter auprès du conseil départemental une subvention à ce titre pour les travaux d'aménagements extérieurs de la cantine qui s'élèvent à 28 139 € HT.

Règlement intérieur

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus, en vertu de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Instruction des actes d'urbanisme – Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

L'ATDA instruit pour le compte de la commune, les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol moyennant une rémunération de 46 € par acte pour l'année 2021. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec l'ATDA pour une durée de 3 ans, renouvelable expressément pour une même durée.

Calamité sécheresse

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion demandant la reconnaissance de calamité agricole pour l'ensemble des communes du département de l'Allier.

Conseil municipal du 17 juin 2021

Marché de travaux – voirie 2021

Les entreprises ALZIN et COLAS ont répondu à la consultation. Suite à l'ouverture de plis et à l'analyse des offres réalisée par l'ATDA dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, qui répond le mieux aux critères établis, pour un montant de 85 671 € HT.

Cession parcelle – hameau de La Brosse

Sollicité par Mme Pauline PROUTEAU, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lui céder la parcelle cadastrée ZO 126,

d'une superficie de 106 m², située autour de sa propriété, pour un montant de 530 €.

Cession parcelle – rue de La Brosse

Sollicité par Mme Maryse MICHARD, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lui céder la parcelle cadastrée ZP 344, d'une superficie de 95 m², permettant de faciliter l'accès à son habitation, pour un montant de 475 €.

Travaux Église – plan de financement

L'aide de la Communauté de Communes ne pouvant être supérieure à l'autofinancement, le plan de financement a été actualisé : communauté de communes : 3 206,71 € – conseil départemental : 3 848,05 € – conseil régional : 2 565,37 € – Autofinancement : 3 206,71 €.

Tarif cases colombarium

Suite à l'acquisition du nouveau colombarium, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix d'une case à 1 000 € pour une durée de 50 ans.

Tarifs repas cantine scolaire

Sur proposition de la commission « affaires sociales », le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire évoluer, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs qui n'ont pas varié depuis la rentrée 2016.

Le prix du repas est fixé comme suit : 2,70 € pour les enfants inscrits à l'année et dont les parents sont domiciliés à Chamblet ou à Saint-Angel (enfants en petite section ou moyenne section), 3,20 € pour les enfants inscrits à l'année et dont les parents ne sont pas domiciliés à Chamblet ou sont domiciliés à Saint-Angel (enfant en grande section de maternelle ou à l'école primaire). Le prix du repas est maintenu à 5 € pour les enfants inscrits à titre exceptionnel, pour les professeurs des écoles, le personnel communal et les stagiaires. Le tarif de l'accueil des enfants avec PAI dont le repas est fourni par les parents est maintenu à 1 €.

Règlements cantine scolaire et garderie

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de valider les règlements de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022. Le règlement de la cantine est complété par l'ajout d'une précision quant aux modalités de paiement des factures. Les termes du règlement de la garderie sont inchangés.

Création de deux emplois contractuels

En attendant la mise à disposition de la nouvelle cantine et compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer deux emplois contractuels d'adjoints techniques à temps incomplet, afin d'assurer une aide à la cantine scolaire et à l'entretien des locaux communaux, pour la période scolaire 2021-2022.

Création d'un emploi contractuel

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi contractuel d'adjoint technique à temps incomplet, afin d'assurer la surveillance des enfants à la cantine et lors de la pause méridienne et l'animation à la garderie pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2023.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le conseil municipal émet un avis favorable à la révision du SCoT approuvée par le comité syndical du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Conseil municipal du 14 octobre 2021

Création de poste contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif, à temps incomplet dans le cadre d'un contrat PEC. Cet agent sera affecté au secrétariat de mairie à compter du 18 octobre.

Tableau des effectifs

Suite à l'obtention du concours d'adjoint technique territorial 2ème classe par un agent, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs en vue de prendre en compte cette évolution.

Projets d'énergies renouvelables – CMNC

Sur proposition du conseil communautaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le moratoire relatif aux projets d'énergies renouvelables. Il s'agit de sursis à donner tout avis aux nouveaux projets d'implantation, de demander aux porteurs de projets de différer leur lancement tout en informant l'intercommunalité desdits projets, afin d'étudier leur pertinence et leur intégration dans le cadre du PLUi, de faire part de cette position commune aux services de l'État en charge de l'instruction de tels projets.

Conseil municipal du 9 décembre 2021

Régime indemnitaire

Il y a lieu de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le RIFSEEP comprend 2 parts : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et le Complément Indemnitaire (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public sur emploi permanent exerçant les fonctions de rédacteur, adjoint administratif, agent de maîtrise, adjoint technique.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2022, ce régime indemnitaire, qui remplace celui existant.

Convention « achat d'énergies »

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle convention de groupement de commandes, multi-énergies, proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

Inscriptions listes électorales

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Concernant les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mars. Vous pouvez vous inscrire ou vérifier votre situation en mairie ou par internet sur service-public.fr.

Nouvelle cantine scolaire

La réalisation phare de l'année 2021 est la construction de la nouvelle cantine, qui sera opérationnelle à la rentrée de septembre 2022. L'emplacement de ce nouvel équipement très attendu a été dicté par la proximité de l'école, ce qui sécurisera les déplacements des enfants. L'opération, dont le montant total s'élèverait à 900 000 € TTC a bénéficié des subventions de l'État, de la région et du département.



Dans les prochains jours, la pose du carrelage et de la faïence va démarrer, suivie par la mise en place des faux-plafonds et la peinture. Dans le même temps, les engins de VRD vont ré-organiser les espaces extérieurs. Tous les travaux intérieurs doivent être achevés pour permettre l'installation du mobilier et du matériel avant les vacances d'été. Cet équipement comprend une salle de restauration, des vestiaires et sanitaires mais aussi tous les locaux de travail répondant à la réglementation : livraison des denrées, préparation des légumes, cuisine, dépôt de la vaisselle sale, rangement de la vaisselle propre etc ... Une nouvelle vie commencera début septembre pour le personnel municipal affecté au fonctionnement de cette nouvelle cantine.

« Gazpar »

Depuis octobre 2021, les compteurs gaz des chamblétois sont remplacés par des compteurs communicants. L'intervention est effectuée par la société Sogetrel, mandatée par GRDF en concertation avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier. Les clients reçoivent des courriers précisant le rendez-vous et les évolutions induites par ce changement de matériel.

Borne « wifi »

Dans le cadre d'un programme pris en charge par la communauté de communes, une borne « wifi » a été installée sur le bâtiment de la mairie. Elle permet aux véhicules stationnant provisoirement sur les places du 11 novembre et du 8 mai, notamment les camping cars, de bénéficier d'une connexion gratuite.



Travaux à l'Église

Suite à la maintenance annuelle des cloches, le remplacement d'éléments (tintement, battant, brides), la mise en conformité du coffret

électrique et la pose de grillage anti-volatiles dans le clocher, ont été réalisés.

Par ailleurs, afin de remédier aux dégâts provoqués par des infiltrations d'eau dans le toit, des travaux de réfection de la couverture et la rénovation de la voûte sont en cours. Il s'avère néanmoins que cette intervention ne sera pas pérenne au vu des techniques de construction de l'époque. Une étude plus approfondie a été demandée à l'architecte chargée du dossier.



Salle polyvalente

L'Association pour le Développement Économique de Montmarault (ADEM) s'est vue confier le chantier de sécurisation de la salle polyvalente. L'avancée en bois qui datait de la construction de cet équipement (1979), menaçait en effet de s'écrouler.



Les employés de l'ADEM ont été chargés d'enlever ces éléments en bois.

Compte-tenu des protocoles sanitaires, la salle polyvalente est mobilisée pour la vie scolaire (garderie et cantine). Son utilisation par les associations et sa location ne sont malheureusement plus possibles actuellement.

Travaux voirie 2021

Comme chaque année, après repérage des besoins, les élus ont établi le programme annuel de voirie. Ce chantier concernait la rue de la Fontaine, l'impasse des Fonteneuilles, la rue du Lavoir, le chemin de Chaville, la route de Commentry et la rue du Chéroux.



Les travaux comprenaient des réfections de couches de roulement, des busages de fossés et l'amélioration de la sécurité.

Route de Commentry



Des travaux ont démarré cet automne, sur l'ancienne route de Commentry, entre la boulangerie et la rue de la Peyruis. Ils se décomposent en plusieurs chantiers qui s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2022.

La première phase a concerné le raccordement de cinq pavillons au réseau d'assainissement collectif. Le chantier a été réalisé par l'entreprise MOUSSU sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de la région minière. Conformément au règlement du service d'assainissement collectif du SIVOM, pour chaque habitation concernée, la participation forfaitaire aux travaux de construction de la partie publique du branchement sera facturée 1 200 € HT (TVA en fonction de l'âge de la maison). La taxe de raccordement, fixée à 800 € TTC, sera mise en recouvrement à l'issue des travaux. Les propriétaires ont un délai de deux ans pour se raccorder. Ils peuvent solliciter l'assistance du SIVOM pour effectuer les travaux privés et vérifier leur conformité.

Depuis début janvier, l'entreprise CEGELEC intervient pour l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 03).

Courant 2022, la mairie prendra en charge l'aménagement de la voirie qui comprendra notamment : deux passages surélevés avec vitesse limitée à 30 km/h avant et après la Maison d'Assistants Maternels, un trottoir traité en bi-couche rosé du côté des habitations, et la réfection de la chaussée en enrobé sur toute la longueur des travaux.

Station de traitement des eaux usées

Un chantier important a débuté mi-octobre, à proximité de la lagune, afin de créer une nouvelle station de traitement des eaux usées. La maîtrise d'ouvrage de ce chantier est assurée par le SIVOM de la région minière, à qui le conseil municipal a transféré la compétence assainissement. Le système de lagunage existant depuis 1986, prévu pour 320 équivalents-habitants (EH), était devenu insuffisant avec l'augmentation de la population et l'extension des réseaux d'eaux usées.

Les travaux permettront de créer une nouvelle station avec la mise en place d'un filtre planté de roseaux, permettant de traiter les eaux usées de 650 EH. A la fin des travaux, prévus mi-2022, des plantations viendront compléter l'aménagement du site.



Urbanisme - Rappels

Pour tout projet, construction nouvelle ou extension, quelle que soit la surface, il est indispensable de vous rendre en mairie pour connaître les démarches règlementaires.

Cela peut être une véranda, un abri de jardin, une serre, un barbecue, un carport, un garage, une piscine, un abri de piscine, une clôture etc. La localisation et les caractéristiques techniques (emprise au sol, surface de plancher, hauteur au dessus du sol, matériaux etc) déterminent si une autorisation d'urbanisme est nécessaire et si votre projet est réalisable au regard des règles du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme.

En cas de non respect, une démarche de verbalisation peut être engagée.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le PLUi est en cours d'étude depuis 2017 sur l'ensemble des 33 communes de Commentry Montmarault Néris Communauté. La phase de zonage, qui se déroule depuis décembre 2020, suscite de nombreuses inquiétudes auprès des élus. En effet, les souhaits des communes dépassent fortement les objectifs en logements, prévus par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. Concernant Chamblet, les élus n'ont sollicité l'ajout ou le maintien d'aucune zone d'extension. Seules les parcelles situées dans des zones urbanisables de notre PLU actuel ont fait l'objet d'une demande de maintien dans le futur document. Si toutefois les élus n'obtenaient pas satisfaction, nous vous invitons à vous manifester lors de l'enquête publique qui devrait se dérouler avant fin 2022.

Encore des incivilités !

Suite à des signalements et constatations, nous devons à nouveau rappeler les devoirs de chacun concernant le respect de la vitesse, des règles de stationnement, de la gestion des déchets, de l'entretien des haies et des abords de propriétés, les dépôts sauvages prohibés régulièrement constatés dans nos chemins, ... Pour le bien vivre dans notre commune, le respect s'impose à tous les chamblétois.

Civisme au volant

De nombreuses dérives ont été partagées entre les chamblétois et les élus au cours des réunions de quartiers : vitesse inadaptée et/ou non-respect des priorités au giratoire du bourg, au carrefour vers la boulangerie, sur l'ancienne route de Commentry, route de Saint-Angel, sur les voies communales dans les hameaux etc. Pour la sécurité de tous, merci de respecter la vitesse et les règles du code de la route. Néanmoins, de nombreuses infractions sont commises par des véhicules de passage, extérieures à la commune.

Le radar pédagogique de la route de Montluçon et celui emprunté à la communauté de communes (positionné route de Saint-Angel puis au Pavillon) semblent avoir eu un impact sur la vitesse des automobilistes. Les élus réfléchissent à l'achat d'un matériel propre à la commune.

Aux abords de l'école

Certains parents, aux entrées et sorties de classe, confondent les trottoirs avec des places de stationnement obligeant parfois les piétons à emprunter la chaussée. Même si la nouvelle cantine a neutralisé une zone de stationnement, les parkings ne manquent pas à proximité de l'école bien que cela nécessite un peu marche à pied ! D'autres accompagnants, ne souhaitant pas marcher ou se garer trop loin, font plusieurs tours de parking en attendant la sortie des enfants. Tous ces faits, constatés par les parents respectueux et les élus, ne font que créer de la dangerosité aux abords de l'école.

La gendarmerie, a été sollicitée par la mairie pour surveiller les pratiques des automobilistes et verbaliser si nécessaire.

Gestion des déchets Respectez les points tri

Il est inacceptable de constater le non-respect des consignes de tri à l'intérieur des bennes et les dépôts illicites aux abords des points tri. Lors des réunions de quartier, plusieurs chamblétois se sont montrés effarés de voir comment certaines personnes gèrent le tri des déchets, ce qui justifierait des contrôles plus fréquents du SICTOM.

Toutes ces dérives ont des conséquences néfastes sur le budget du SICTOM et donc sur notre fiscalité. Pour le bien-être de tous, merci de respecter scrupuleusement les consignes.



Le tri du verre récompensé



Depuis début octobre, quand on dépose des verres dans certains collecteurs, avec le nouveau système « cliink » on

peut bénéficier de réduction chez les commerçants de la région montluçonnaise. A Chamblet, trois points de collecte sont équipés, aux Terres Fortes, au Boutillon et au Chéroux. Pour disposer de cet outil, il suffit de télécharger l'application « cliink » ou de demander une carte au SICTOM.

Entretien des haies et des abords de propriétés

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation et ne perturbent pas la visibilité aux carrefours. De plus, les haies non entretenues qui débordent sur le domaine public, créent des zones d'ombre et d'humidité qui endommagent les voiries. Les riverains sont également tenus d'entretenir les trottoirs, accotements et fossés qui longent leurs propriétés : tonte, arrachage des plantes invasives, ramassage des feuilles mortes ...

Les manquements, encore trop fréquemment constatés, au respect de ces règles nécessitent des démarches aux personnes concernées et nuisent au bien vivre dans notre commune.

Propriétaires de chiens : un peu de civisme !

Merci de bien vouloir faire preuve d'un peu de civisme et de respect en évitant que vos animaux se soulagent sur les cheminements piétons du bourg ou en ramassant leurs « crottes » si nécessaire. Les excréments laissés sur les trottoirs sont très désagréables pour les piétons alors que le personnel municipal s'efforce d'entretenir le centre bourg, notamment les abords de l'école. Évitez aussi que les aboiements de vos animaux ne perturbent le voisinage.

Commémorations 8 mai – 11 novembre

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée sans public avec seulement quelques représentants du Monde Combattant et de la municipalité.

Pour le 11 novembre, la présence d'un public restreint était tolérée. Au son de la musique de la garde républicaine, les participants ont rejoint le monument aux morts où des gerbes ont été déposées par le maire et le monde combattant. Puis Alain CHANIER a lu le message de la Secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. L'appel aux morts et la sonnerie aux morts ont précédé la minute de silence et la Marseillaise qui a clôturé cette cérémonie.



Rencontres avec les habitants

Afin d'échanger avec les habitants, les élus sont allés à leur rencontre dans plusieurs quartiers cet automne. Alain CHANIER a présenté les travaux déjà réalisés ou en cours. Concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en cours d'étude, le maire a vivement incité les habitants à s'exprimer lors de l'enquête publique. La parole a ensuite été donnée aux participants qui ont partagé certaines remarques des élus, concernant notamment les incivilités : vitesse excessive, stationnements illicites, entretien des abords des propriétés, taille et élagage des haies, non respect du tri des déchets, etc... Les élus ont également abordé l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des structures scolaires et la vie associative qui fait l'effort de reprendre ses activités malgré l'indisponibilité de la salle polyvalente.



Le 10 septembre, les habitants du Centre bourg, de la route de Commentry et des lotissements du Coteau et des Sablons ont déploré le manque de visibilité à la sortie de la rue de la Peyruis ainsi que la dangerosité du giratoire du bourg, notamment pour les cyclistes. L'amélioration du revêtement du parking du lotissement du Coteau a été demandée et l'installation d'une boîte à livres a été suggérée.



Le 8 octobre, les habitants du Chéroux et de la rue des Creux ont signalé le mauvais entretien des haies dont les arbres gênent les cheminements piétonniers. La vitesse excessive de certains véhicules est encore trop souvent constatée. Un débat s'est aussi instauré sur le PLUi permettant d'aborder les craintes que certains terrains soient retirés des zones constructibles malgré leur localisation favorable et leur desserte par les réseaux. Des ravinelements devant les entrées des propriétés sont par ailleurs constatés lors de pluies abondantes.



Le 15 octobre, les habitants de la route des Ferrières, du Buisson, de la Brosse, des Métenneries et de Bellechassagne ont rappelé que l'état de la rue de la Brosse devenait catastrophique et dangereux pour les cyclistes. Le maire a indiqué qu'un projet global de réfection serait étudié prochainement. Interrogés par le propriétaire du chenil, les participants ne se sont pas montrés perturbés par le bruit des chiens. Par contre, la divagation d'un grand nombre de chats est constaté dans le quartier, il est très difficile d'y remédier sauf à ne pas les nourrir. Une meilleure communication des informations municipales, en temps réel, a été souhaitée.



Le 19 novembre, les habitants de la rue des Lavandières, la rue des Artisans, Chavroches, le Gratelet, le Cabot, le Riveau Rouge, les Barbarattes, ont déploré l'état de la voirie dans le secteur de Chavroches. Aux nombreuses remarques, les élus ont rappelé que des problèmes

similaires sont constatés dans d'autres quartiers, les voiries n'étant notamment plus adaptées au matériel qui les emprunte. Néanmoins, chaque année, un budget est affecté pour assurer l'entretien des 35 km de voirie communale (sans tenir compte des chemins ruraux). La friche de l'ancien abattoir crée de nombreux désagréments aux riverains : présence de rats, problème de visibilité à la sortie de l'impasse des Violettes... Alain CHANIER se renseigne régulièrement sur l'évolution de ce dossier pour lequel les services compétents rencontrent beaucoup de difficultés.



Le 26 novembre, les habitants du chemin des Mineurs, des Terres Fortes, des Thuelles, de la rue de La Fontaine, des Marais et du Pavillon, ont fait part de peu d'interrogations. Néanmoins, il a été signalé que la station d'épuration des Terres Fortes dégageait des odeurs désagréables, notamment en été. Le problème sera signalé au SIVOM, chargé de l'entretien. Concernant les haies des champs photovoltaïques, leur élagage incombe à la communauté de communes qui confie ces travaux à une entreprise. La récente coupure accidentelle d'un câble téléphonique a également été évoquée. Alain CHANIER a rappelé que les chamblétois ne devaient pas hésiter à le contacter pour ce type de problème, les élus ayant des moyens pour obtenir satisfaction plus rapidement.

Toutes les suggestions et questions des participants sont notées pour étudier leur faisabilité, certaines pourront être mises à l'essai avant d'être définitivement validées.

Fête de l'école en live

En raison des contraintes sanitaires, la fête de l'école a pris une tournure originale en 2021. Pendant que les enfants évoluaient sur le podium dans la cour de l'école, guidés par les enseignants et les techniciens, les parents étaient confortablement installés chez eux devant leurs écrans.

Les numéros gymniques, dansés ou chantés, tous originaux et créés par les enfants se sont succédés pendant la soirée. Une surprise attendait les enfants quand ils ont retrouvés les adultes vêtus de leurs « pyjamasques » tous plus seyants les uns que les autres. C'est par un flashmob regroupant tous les élèves que la fête s'est terminée. L'enthousiasme des

élèves, privés du regard de leurs parents était réel.



Cadeaux pour la 6^{ème}

Pour terminer la deuxième année de crise sanitaire, la municipalité et l'Amicale Laïque ont rendu visite à la classe de CM1-CM2.

Les 17 élèves prêts à rejoindre le collège ont reçu un dictionnaire de la part des élus ainsi qu'une clé usb et une calculatrice remises par la présidente de l'Amicale Laïque. Ces cadeaux étaient placés dans un sac biodégradable sur lequel ont été écrits les prénoms de ceux qui ont partagé cette dernière année à l'école de Chamblet.



Merci au personnel et aux enseignants



Avant les vacances d'été, les élus ont convié les enseignants et le personnel qui participent au bon fonctionnement de l'école, pour un moment de convivialité. Lydie BLOYER les a tous remerciés pour leur motivation et leur adaptation remarquable permettant de faire face à la crise sanitaire. Avant de partager le verre de l'amitié, Alain CHANIER a distingué Martine BARDOT pour plus de vingt ans de travail dans l'environnement de l'école.

Rentrée scolaire



Malgré les nombreuses contraintes sanitaires et les protocoles successifs, l'équipe enseignante a maintenu son dynamisme. De nombreuses activités ont été organisées tout au long de l'année 2021 : sorties vélo, piscine, randos, ludothèque, rallye

lecture, stand à la brocante, fabrication de jus de pommes, cross du Téléthon, ... A la rentrée de septembre, 148 élèves ont été accueillis : Stéphanie COSTE est en charge de 20 élèves de petite et moyenne sections, Carine GOUX s'occupe de 24 élèves de moyenne et grande sections, Sophie DUFOUR enseigne à 20 élèves de grande section et CP, Nathalie DOISNE gère 19 élèves de CP/CE1, Cédric CLAIRET prend en charge 22 élèves de CE1/CE2, Delphine MASSIAS gère 23 élèves de CM1 et la directrice Anne-Gaëlle AMIZET 20 élèves de CM2. Pour l'année scolaire 2021-2022, le thème du projet d'école est « le cirque » pour toutes les classes.

Le Père Noël aux Champs d'blé



Avant de partir pour des contrées plus lointaines, le Père Noël a fait étape à l'école où il a été chaleureusement accueilli dans chaque classe. Sa hotte était remplie de cadeaux collectifs soigneusement choisis par les enseignants. Les lutines ont distribué viennoiseries et boissons fournies par la mairie, ainsi que des sachets de friandises offerts par l'Amicale Laïque. C'est dans les classes maternelles que les

yeux se sont le plus illuminés au passage du Père Noël. La veille, les enfants ont partagé le traditionnel repas de Noël à la cantine, composé d'apéri'croq saumon, chapon farci aux marrons, pommes duchesse, p'tit Louis et bûche glacée. Les enfants étaient ravis de ces agapes concoctées par Rolande et ses collègues. Ces moments festifs se sont déroulés dans le strict respect du protocole sanitaire.

Des colis pour les aînés

Compte-tenu de la reprise de la pandémie, les élus ont, une nouvelle fois, été contraints d'annuler le traditionnel repas des aînés prévu dimanche 16 janvier. Ainsi, il a été décidé d'offrir aux personnes de plus de 65 ans, un colis de produits locaux, préparé par la Maison du tourisme de Montmarault. Les membres du conseil municipal se sont répartis les colis afin de les porter au domicile de chacun des 226 aînés concernés, quelques jours avant Noël. Les élus ont été chaleureusement remerciés pour ce geste apprécié en cette période de contraintes sanitaires.



Vie associative

Début novembre, les élus ont réuni les représentants des associations. Ce moment d'échanges a permis de partager les difficultés rencontrées pendant les périodes de confinement et les conditions de reprise des activités. Deux nouvelles associations ont été créées, Allier les Jaunards et la Pétanque Chamblétoise. Malgré la motivation des intervenants, la plupart des manifestations projetées doivent être adaptées en fonction des contraintes sanitaires en vigueur.

Allier les Jaunards



Après une saison 2020/2021 difficile due à la COVID 19 le but de l'association a été mis à mal car peu de déplacements, nous avons pu réaliser 7 invitations offertes grâce à nos partenaires sur 2 matchs. Au début de la nouvelle saison 2021/2022 nous avons pu reprendre les matchs (avec le pass sanitaire). Sur les 3 premières journées de match à domicile, 16 invitations ont été réalisées dont une qui nous a fait particulièrement plaisir, un jeune de 16 ans

en famille d'accueil, de l'école de rugby de Commentry a été invité avec ses parents adoptifs et aussi quelques anciens ainsi que des partenaires, le casse-croûte et le transport étant à nos frais.

Si cela vous intéresse téléphonez à : Jean-Jacques GUILLOU 06 99 61 28 69 ou Christian LE THEUF 06 88 80 41 57

Pétanque Chamblétoise

La pétanque Chamblétoise a vu le jour en décembre 2021, sous l'initiative d'un groupe de joueurs, amis et passionnés de pétanque. Le club compte déjà 27 licenciés, dont 6 jeunes, 7 féminines et 14 masculins. Le club souhaite créer une école de pétanque, deux voire trois personnes vont être formées au rôle d'initiateur et vont également passer la formation 1er secours. Le club est d'ores et déjà inscrit en Coupe d'Allier, Coupe du Comité, Championnat

des Clubs et dans différents championnats comme le championnat triplette, doublette et tête à tête.

Nous représenterons les couleurs de Chamblet avec ferveur. Nous remercions la mairie pour leur soutien. Pour toutes informations, contacter le Président, Guillaume LASCoux 06 17 82 21 23 ou la secrétaire Émilie LASCoux 06 19 84 43 79

petanquechambletoise@gmail.com
<http://www.facebook.com/petanquechambletoise/>



Des nouvelles de L'ESC



Depuis l'assemblée générale de juin dernier, Gérald NURET assure la fonction de président de l'Amicale Laïque Étoile Sportive de Chamblet. Il prend la succession de Daniel NURET après 17 ans de bons et loyaux services pour l'association. Nos équipes s'étoffent de 10 nouvelles recrues. Nous souhaitons beaucoup de réussite à nos jeunes qui font partie de l'entente « Bézenet, Doyet, Montvicq, Chamblet Football ». Nous souhaitons également santé et réussite pour cette nouvelle année à nos sponsors ainsi qu'à toutes les personnes et associations qui œuvrent à la vie chamblétoise.

Amicale Laïque



Lors de l'assemblée générale annuelle, la présidente a remercié les cinq nouvelles recrues prêtes à participer à l'organisation des différentes manifestations. Puis elle a présenté le bilan financier stable malgré la conjoncture sanitaire qui a beaucoup perturbé les animations habituelles. La bourse aux jouets dans la cour de l'école le 25 septembre ne comptait que 12 exposants. La soirée « Halloween » le 22 octobre, a regroupé 73 enfants dans une ambiance familiale. De nombreuses idées d'animations ont été proposées pour cette année scolaire.

Amicale de Pêche

A l'occasion de l'assemblée générale, un hommage a été rendu à Maurice DESBORDES, fidèle bénévole apprécié de tous. L'association a délivré 43 adhésions en 2021 et l'activité de la Pêche n'a pas été trop perturbée par le Covid. Le président a remercié les personnes qui participent à l'entretien des berges de l'étang. La trésorerie a permis de reconduire l'empoissonnement pour environ 2 000 € soit : 130 kg de gardons, 200 kg de carpes, 80 kg de tanches, 20 kg de brochets et 30 kg de truites réservées pour l'ouverture début avril.

Amicale de chasse

Lors de l'assemblée générale annuelle, le président a remercié les propriétaires sans qui aucune activité de chasse ne serait possible, ainsi que les piégeurs très efficaces dans leurs actions envers les nuisibles. Il a également rappelé l'obligation de ne pas chasser aux abords des maisons et la nécessité d'entretenir les échaliers. L'association compte une vingtaine de chas-

seurs. Les lâchers de gibier ont été reconduits selon le calendrier habituel. Olivier LAURIN a rejoint le conseil d'administration.

Rallye Landier



À l'occasion de nos 20 ans, nous avons organisé, en novembre, une grande journée de Saint Hubert à Treignat, qui a débuté par une messe au son des trompes de chasse, animée par une chorale. À l'issue de la bénédiction des chiens, chevaux et membres des équipages, la municipalité de Treignat a offert le verre de l'amitié avant le départ du Laisser Courre. En fin d'après midi, une curée aux flambeaux au plan d'eau d'Herculat a précédé le repas à la salle polyvalente. Nous espérons pouvoir dans l'année 2022, vous proposer une animation sur la commune de Chamblet.

Comité des Fêtes



L'agenda du Comité des Fêtes a été pas mal perturbé depuis le début de la pandémie. La randonnée des pissenlits n'a pas été organisée en raison des contraintes sanitaires, le conseil d'administration ne voulant pas mettre en danger les bénévoles. Il a été décidé de redémarrer en organisant la Fête de Saint-Maurice les 25 et 26 septembre, sans concours de pétanque et jeux pour les enfants. Le dimanche, l'installation des brocanteurs s'est très bien déroulée grâce aux 40 bénévoles qui se sont mobilisés dès 5 heures du matin.

La brocante a rassemblé plus de 150 exposants et de nombreux visiteurs sont venus chiné dans les étals. Bien qu'annoncée pluvieuse, la météo a été très correcte. Public et bénévoles semblaient tous contents de se retrouver.

Lors de l'assemblée générale, Jean-Luc COSSIAUX, Christian LE THEUF, Eloïse SANVOISIN et Jacqueline VERGNOL ont quitté le conseil d'administration, qui a accueilli Alexandre GUILLOT et Pascal LUDWICZAK. Le projet de calendrier a été établi comme suit : illuminations du Bourg en décembre en collaboration avec les Amis de Saint-Maurice et la mairie ; randonnée « du printemps » : dimanche 20 mars (matin) ; soirée au complexe Gustave Piot : samedi 25 juin (concert, feu d'artifice, ...); Fête de Saint Maurice : samedi 24 et dimanche 25 septembre.

Les Amis de Saint-Maurice

L'assemblée générale a été marquée par le départ de trois membres du conseil d'administration, Nicole COSSIAUX, Christian LE THEUF et Jean VIGNON. Ce dernier, présent depuis la création de l'association en 1992, a été remercié pour tout le travail réalisé bénévolement. Le président a précisé que peu de travaux avaient été faits à l'église cette année, en raison de la crise sanitaire. Le maire a fait le point sur l'avancement des travaux d'étanchéité du plafond qui vont nécessiter des études plus approfondies. Compte-tenu de l'âge des participants et des contraintes sanitaires, la crèche imposante n'a pas été installée pour la deuxième année consécutive. La petite crèche, disposée sur une table devant l'autel, a été renouvelée. Le président s'est félicité des bonnes relations avec la mairie pour l'entretien du patrimoine mais aussi avec le Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête de Saint-Maurice et les illuminations de fin d'année.



Suite à l'assemblée générale, le conseil d'administration a été renouvelé comme suit : Valérie DAFFY est devenue présidente, Pierre THUÉLIN vice-président et Bernard CAMUS secrétaire. Nathalie DANIELO et Cécile LOZANO ont été cooptées afin d'intégrer le conseil d'administration fin 2022.

Téléthon 2021

L'implication des nombreux bénévoles des cinq communes, a permis de recueillir plus de 26 500 €. En octobre et novembre, quelques 8 tonnes de pommes à croquer et 6 tonnes de pommes à jus ont été cueillies, principalement dans le Cher, par les bénévoles dévoués. Ces derniers ont aussi consacré plusieurs demi-journées à la fabrication de 3 500 litres de jus de pommes.



D'octobre à début décembre, le marché aux pommes du Téléthon était installé sur le parking de la boulangerie. Pierre, le boulanger, a contribué au Téléthon en offrant le bénéfice qu'il a réalisé sur la vente des tartelettes aux pommes, soit 254 €. A Chamblet, le week-end du Téléthon a été victime d'une météo particulièrement pluvieuse, que ce soit le cross des enfants de l'école, le vendredi après-midi ou la parade des tracteurs et les autres animations proposées le samedi. Merci à toutes et tous pour votre soutien et votre implication !

